

Points APE : chronique d'une mort annoncée

Le nouveau système d'aide à l'emploi entrera en vigueur en 2020. Chaque ministre aura son budget d'aide. Et choisira quelles associations ou institutions il veut aider.

• **Martial DUMONT**

C'était annoncé, c'est désormais une réalité : la fin du système de points APE (aides à l'emploi pour les pouvoirs publics et le secteur du non-marchand), c'est pour 2020. D'ici là, il y aura une période transitoire.

Pourquoi réformer le système qui a tout de même bénéficié à plus de 60 000 travailleurs et 4 000 employeurs ? Essentiellement, explique le ministre wallon de l'Emploi, Pierre-Yves Jeholet, parce que le système (qui pèse tout de même près d'un milliard), a été dévoyé de son objet initial de soutien de l'insertion des publics fragilisés : à peine 40 % des employés via points APE sont des diplômés du secondaire inférieur ou de pri-

maire. « *Certaines Communes ont utilisé les APE pour engager des architectes ou des juristes, ce n'est pas normal.* »

Et puis, dit Jeholet, ces aides étaient véritablement devenues structurelles. Sans parler, ajoute-t-il, de la complexité et de l'opacité du système, de l'octroi qu'il juge inéquitable des points et du budget qui dérapait.

Responsabilisation des ministres

Quels sont dès lors les grands principes de la réforme ? D'abord la logique des points est abandonnée. Chaque association, institution, pouvoir public qui pourra revendiquer une subvention, recevra celle-ci en une fois (réduction de cotisations sociales comprises). Ce qui, ajoute le ministre, facilitera la vie des employeurs.

Mais surtout, il y aura une responsabilisation des ministres fonctionnels qui recevront chacun une enveloppe budgétaire calculée sur base des points APE qui, jusque-là, étaient distribués dans les institutions qui dépendent de leur compétence.

L'octroi des subventions se

fera sur base de critères objectifs qui seront fixés par le ministre lui-même. Ce sera donc à lui à faire du « nettoyage » après avoir réalisé le cadastre des aides existantes pour juger si telle ou telle ASBL mérite ou pas d'être aidée et à quelle hauteur. Autant dire que certains opérateurs risquent d'être surpris et qu'il pourrait y avoir certaines pertes d'emplois.

« *Mais d'autres seront créés, justifie Jeholet. Le volume de l'emploi subventionné sera le même.* » Simplement, seuls les institutions qui en ont réellement besoin seront aidées. En gros, il s'agit d'un redéploiement de la politique de soutien à l'insertion de publics plus fragilisés.

On notera aussi la suppression d'employeurs jusque-là bénéficiaires des APE : les Provinces, les zones de secours et de police, les régies communales autonomes, les services du gouvernement wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles ne recevront pas de subventions. Les Communes bien. Elles auront toute autonomie pour distribuer les aides à l'emploi reçues comme bon leur semble. ■

Demotte fâché sur la Wallonie

Le ministre-président de la Fédération Wallonie-Bruxelles Rudy Demotte, n'a pas tardé à réagir à l'annonce du gouvernement wallon. « *Si nous avions connaissance depuis quelques semaines d'une volonté de réforme des aides à la promotion de l'emploi, l'exécutif wallon n'en a jusqu'à présent et à aucun moment informé officiellement mon gouvernement. Ce dispositif représente pourtant un soutien devenu structurel et indispensable à l'organisation de certains services et activités essentiels à la population, qu'ils soient organisés ou subventionnés par la FWB.*

L'enseignement et les secteurs du non-marchand comme l'accueil de la petite enfance, l'accueil extrascolaire, l'aide à la jeunesse ou la culture sont ainsi directement concernés. »

Alors que le gouvernement de la FWB négocie un nouvel accord non-marchand pour les années 2018-2019, les partenaires sociaux n'ont pas manqué de relayer leurs inquiétudes conclut Demotte qui réclame une concertation entre les 2 gouvernements. Oubliant sans doute que sa vice-présidente cdH, Alda Greoli est également celle... du gouvernement wallon.